



Compte Rendu

Réunion du Conseil Municipal

Réunion du :
06 mai 2021.

Auteur du relevé :
André ZAVAN

Version du :
10 mai 2021.

Date et heure de la réunion : Jeudi 06 mai 2021 à 20h00.

Lieu : Salle des fêtes de Cours-de-Pile (huis clos).

Convocation adressée le 30 avril 2021.

Membres présents (17) : Mme ACQUAIRE, M. BACHERER, M. BEAUDEAU, Mme BELUGUE, Mme BETHOULE, Mme BONPAIN, M. CAPURON, Mme DUMAREAU, Mme GARDETTE, M. GUERINET, Mme MICHEL, M. PASCAL, Mme RIBEYROL, M. RUDELIN, Mme TONDEUR, M. VIDOTTO, M. ZAVAN.

Pouvoirs (2) :

M. CLOFF a donné pouvoir à Mme RIBEYROL.

M. HIRT a donné pouvoir à M. ZAVAN.

Ordre du jour de la réunion :

Points de l'ordre du jour	Discussions	Résultats (scrutin, vote)															
1- Approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal.	Pas de remarque.	Le Conseil Municipal															
2 - Projet de fixation des ratios par grade pour avancement.	<p>Monsieur le Maire explique que, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.</p> <p>La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.</p> <p>Le Maire propose à l'assemblée délibérante de soumettre à l'avis préalable du Comité Technique les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>GRADE D'ORIGINE</th> <th>GRADE D'AVANCEMENT</th> <th>RATIOS « PROMUS/PROMOUVABLES »</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ADJOINT ADMINISTRATIF</td> <td>ADJOINT ADMINISTRATIF Principal 2ème classe</td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>ADJOINT ADMINISTRATIF Principal 2ème classe</td> <td>ADJOINT ADMINISTRATIF Principal 1ère classe</td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>ADJOINT TECHNIQUE</td> <td>ADJOINT TECHNIQUE principal 2ème classe</td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>ADJOINT TECHNIQUE principal 2ème classe</td> <td>ADJOINT TECHNIQUE principal 1ère classe</td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table>	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS « PROMUS/PROMOUVABLES »	ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF Principal 2ème classe	100 %	ADJOINT ADMINISTRATIF Principal 2ème classe	ADJOINT ADMINISTRATIF Principal 1ère classe	100 %	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE principal 2ème classe	100 %	ADJOINT TECHNIQUE principal 2ème classe	ADJOINT TECHNIQUE principal 1ère classe	100 %	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve à l'unanimité et par vote à main levée, le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal. • Accepte de soumettre à l'avis préalable du Comité Technique le taux de 100 % pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, comme proposé par Monsieur le Maire.
GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS « PROMUS/PROMOUVABLES »															
ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF Principal 2ème classe	100 %															
ADJOINT ADMINISTRATIF Principal 2ème classe	ADJOINT ADMINISTRATIF Principal 1ère classe	100 %															
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE principal 2ème classe	100 %															
ADJOINT TECHNIQUE principal 2ème classe	ADJOINT TECHNIQUE principal 1ère classe	100 %															

<p>3 – Titres irrécouvrables.</p>	<p>Monsieur le Maire informe que le TRESOR PUBLIC, n'a pas pu recouvrer les sommes correspondant à 3 titres de recette (correspondant à des créances minimales d'un montant de 1,02 €)). Le comptable demande l'admission en non-valeur de ces titres irrécouvrables.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepte le mandatement de la dette de 1,02 € au compte budgétaire 6541 en assurant les crédits budgétaires nécessaires. • Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles en la matière.
<p>4 – Subvention aux associations.</p>	<p>Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention transmise en mairie par l'Etoile Sportive de Cours-de-Pile (ESCP).</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide d'accorder à l'ESCP, pour l'année 2021, la somme de 1 500 €. • Autorise Monsieur le Maire ou à défaut son adjoint à signer tous documents nécessaires à cette attribution.
<p>5 – Contrat de location triennal avec la Société BREZAC Illuminations.</p>	<p>Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un nouveau contrat triennal a été transmis par la Société BREZAC concernant la location de matériel d'illumination de Noël pour la période 2021-2022-2023. Il présente à l'assemblée le contenu du contrat d'un montant de 2 283.60 € HT. <i>Monsieur ZAVAN précise qu'il y a eu négociation afin de maintenir le même prix avec des illuminations un peu plus sophistiquées pour certaines d'entre elles, ceci en compensation des incidents de fonctionnement rencontrés lors des fêtes de fin d'année 2020.</i></p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepte la proposition de la Société BREZAC Illuminations pour la période 2021-2022-2023 et pour un montant de 2 283,60 € H.T. • Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles en la matière.
<p>6 – Extension du columbarium.</p>	<p>Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir de nouvelles cases pour le columbarium. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur RUDELIN qui présente les différentes propositions parvenues en mairie, pour un projet d'achat de 12 cases :</p> <ul style="list-style-type: none"> -LE GRANIT, SODIGRANITS, 22100 DINAN (12 cases) : 5 170 € HT -PAOLI 24480 Le BUISSON (20 cases) : 16670,83 € HT -PAULY 24100 BERGERAC (12 cases) : 7 804,16 € HT -JARNAC 24100 BERGERAC (12 cases) : 4 600 € HT -GRANIMOND 57500 SAINT-AVOLD (12 cases) : 6 867,60 € HT 	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de retenir la Sté SARL GRANIT sis à Dinan 22100, pour un montant de 5 170 € HT (12 cases). • Autorise Monsieur le Maire à signer tous

<p>7 – Classe numérique – choix du fournisseur.</p>	<p>Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre du plan de relance informatique, une demande de subventions a été déposée auprès de la préfecture. Cette demande porte sur l'achat d'une classe numérique avec 12 ordinateurs portables et sur l'achat d'un vidéoprojecteur interactif. Les aides peuvent aller jusqu'à 70% du prix TTC pour l'achat de matériel et 50% du prix TTC pour l'achat de logiciels. Monsieur le Maire présente les différentes propositions reçues.</p> <table border="1" data-bbox="354 398 1145 1034"> <thead> <tr> <th>Fournitures (prix TTC)</th> <th>Stargate Informatique</th> <th>UGAP</th> <th>Limousin informatique</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ordinateur enseignant (1)</td> <td>605,00</td> <td>630,00</td> <td>636,49</td> </tr> <tr> <td>Maintenance (3 ans)</td> <td>42,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ordinateurs élèves (12)</td> <td>6 161,90</td> <td>7 560,00</td> <td>7 637,88</td> </tr> <tr> <td>Maintenance (3 ans)</td> <td>432,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chariot mobile</td> <td>1 696,76</td> <td>1 787,77</td> <td>1 568,37</td> </tr> <tr> <td>Borne Wi-Fi</td> <td>108,00</td> <td>96,82</td> <td>179,99</td> </tr> <tr> <td>Logiciels de gestion classe</td> <td>536,84</td> <td>411,69</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vidéoprojecteur</td> <td>1 740,00</td> <td></td> <td>1 679,99</td> </tr> <tr> <td>Fournitures pour VPI</td> <td>248,40</td> <td></td> <td>47,99</td> </tr> <tr> <td>Préparation en atelier</td> <td>840,00</td> <td>797,76</td> <td>719,99</td> </tr> <tr> <td>Installation sur site</td> <td>360,00</td> <td></td> <td>215,99</td> </tr> <tr> <td>Remise commerciale</td> <td>-120,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL TTC</td> <td>12 650,90</td> <td>11 284,04</td> <td>12 286,69</td> </tr> </tbody> </table> <p>Monsieur le Maire précise que cet investissement ne sera réalisé que si les subventions sont attribuées.</p>	Fournitures (prix TTC)	Stargate Informatique	UGAP	Limousin informatique	Ordinateur enseignant (1)	605,00	630,00	636,49	Maintenance (3 ans)	42,00			Ordinateurs élèves (12)	6 161,90	7 560,00	7 637,88	Maintenance (3 ans)	432,00			Chariot mobile	1 696,76	1 787,77	1 568,37	Borne Wi-Fi	108,00	96,82	179,99	Logiciels de gestion classe	536,84	411,69		Vidéoprojecteur	1 740,00		1 679,99	Fournitures pour VPI	248,40		47,99	Préparation en atelier	840,00	797,76	719,99	Installation sur site	360,00		215,99	Remise commerciale	-120,00			TOTAL TTC	12 650,90	11 284,04	12 286,69	<p>documents utiles en la matière.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de retenir la proposition de la société Stargate Informatique sis à Mussidan 24400, pour un montant de 12 650,90 € TTC. • Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles en la matière.
Fournitures (prix TTC)	Stargate Informatique	UGAP	Limousin informatique																																																							
Ordinateur enseignant (1)	605,00	630,00	636,49																																																							
Maintenance (3 ans)	42,00																																																									
Ordinateurs élèves (12)	6 161,90	7 560,00	7 637,88																																																							
Maintenance (3 ans)	432,00																																																									
Chariot mobile	1 696,76	1 787,77	1 568,37																																																							
Borne Wi-Fi	108,00	96,82	179,99																																																							
Logiciels de gestion classe	536,84	411,69																																																								
Vidéoprojecteur	1 740,00		1 679,99																																																							
Fournitures pour VPI	248,40		47,99																																																							
Préparation en atelier	840,00	797,76	719,99																																																							
Installation sur site	360,00		215,99																																																							
Remise commerciale	-120,00																																																									
TOTAL TTC	12 650,90	11 284,04	12 286,69																																																							
<p>8 – Restaurant Scolaire : Achat d'une éplucheuse à légumes.</p>	<p>Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une éplucheuse à légumes pour la cuisine du Restaurant Scolaire. Monsieur le Maire donne lecture des différentes propositions parvenues en mairie.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de retenir le devis transmis par la Société PROMOCASH sis à Bergerac 24100, d'une valeur de 1 355 € H.T. • Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles en la matière. 																																																								
<p>9 – Equipements des Vestiaires – Achat de mobilier et de lave-bottes.</p>	<p>Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir divers équipements (tables, chaises et lave-bottes) pour les vestiaires du stade, soit respectivement :</p> <p>➤ Lot de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60 chaises - 10 grandes tables (186x76) - 4 petites tables (70x60), <p>Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ZAVAN qui présente les différentes offres sur catalogues et propositions parvenues en mairie.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de retenir la société ALEC COLLECTIVITES sis à Nérac 47600, pour l'achat de 60 chaises, 10 grandes tables et 4 petites tables pour un 																																																								

<p>10 – Questions diverses.</p>	<p>-ADEQUAT COLLECTIVITES 26003 VALENCE : 2 418 € HT -ALEC COLLECTIVITES 47600 NERAC : 2 276 € HT</p> <p>➤ <u>3 laves-crampons.</u></p> <p>➤ Monsieur le Maire ajoute qu'il est également nécessaire d'acquérir une <u>armoire de bureau</u> pour le rangement des dossiers au service administratif. Monsieur ZAVAN présente les différentes offres sur catalogues et propositions parvenues en mairie :</p> <p>-CHALLENGER COLLECTIVITES 26004 VALENCE : 395 € HT -SEMIO 26002 VALENCE : 379,01 € HT -UGAP 77444 MARNE-LA-VALLEE : 300,92 € HT -ALEC COLLECTIVITES 47600 NERAC : 297 € HT (mais trop large > 100 cm)</p> <p>➤ <i>Didier CAPURON (Maire) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elections des 20 et 27 juin : rappel des consignes sanitaires COVID pour les membres des deux bureaux de vote (vaccination ou test). Prévoir l'organisation matérielle des deux bureaux qui se tiendront à la salle des fêtes. • Projet Cantine/maternelle : Le schéma général de conception a été revu par l'architecte et ses partenaires. Une nouvelle réunion de présentation et d'échange avec les élus a eu lieu mercredi 5 mai. <p>➤ <i>André ZAVAN :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation citoyenne : la signature du protocole correspondant se fera le mardi 29 juin 2021 à 09h30 à la mairie de Cours-de-Pile en présence probablement de Madame la Sous-Préfète et des autorités de Police. Les noms des 4 Citoyens Référents ainsi que de leurs suppléants seront communiqués après cette date. Leurs rôles 	<p>montant total de 2 276 € HT.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles en la matière. <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de retenir la société FARMITOO sis à Paris 75002, pour l'achat de 3 lave-crampons pour un montant de 743,28 € H.T. • Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles en la matière. <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de retenir la société UGAP sis à Marne-la-vallée 77444, pour l'achat d'une armoire de bureau (h. 136 x l. 100 cm) pour un montant de 300,92 € HT. • Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles en la matière.
---	---	---

	<p>et les secteurs qui vont leur être affectés seront également portés à la connaissance des administrés par les moyens habituels de communication (Bulletin municipal voire flyers, panneau d'affichage électronique)</p> <p>➤ <i>Joëlle BELUGUE :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Autotests COVID dans les écoles : des problèmes d'approvisionnement par rapport à l'objectif d'effectuer un auto test hebdomadaire par adulte (enseignants et personnels municipaux en milieu scolaire). Situation peu claire concernant les autotests des élèves. <p>➤ <i>Régine GARDETTE :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elections départementales : Madame GARDETTE annonce sa candidature au côté de Monsieur Dominique ROUSSEAU dans le canton de Bergerac 2. <p>➤ <i>Robert PASCAL :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Il sera le Mandataire financier de campagne pour les candidats ci-dessus. <p>➤ <i>Christian GUERINET :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chemin du Queyrat : nuisances de toutes sortes occasionnées par le dépôt de déchets verts à proximité du Chemin du Moulin et le long du ruisseau Ley Font. Le volume de ces déchets prend des proportions inquiétantes d'autant que des apports semblent maintenant être effectués par des personnes non concernées par l'accord passé avec le propriétaire de la parcelle. Par ailleurs le Chemin du Queyrat « souffre » du passage de gros engins porteurs de ces mêmes déchets qui empiètent parfois sur la chaussée. <i>Monsieur ZAVAN prend acte et va en informer les instances susceptibles d'intervenir par rapport à cette problématique.</i> <p>➤ <i>Pierre BEAUDEAU :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Formation en Visio en compagnie de Madame Sylvie MOULINIER le mardi 4 mai toute la journée. <p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.</p>	<p>Le Conseil Municipal prend acte des différents points abordés.</p>
--	--	---

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas été fixée